

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Jeunes accompagnés
par la protection
de l'enfance : un enjeu
social majeur



NOUVEAU

Découvrez notre
nouvelle rubrique :
Confidences de confiés,
par Ourika

Le
BPE

**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

LE PARRAINAGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE « UN GROS TRUC EN PLUS »



Maël Plaut-Aubry, auteur du *Petit manuel du parrainage* avec Jason, son filleul, lors d'un voyage à Paris pour rencontrer l'équipe du BPE.



N° 168-171
PRINTEMPS 2026

Une publication proposée par L'Action Sociale
En collaboration avec :



Le symptôme n'est pas la cause



DIDIER LESUEUR
Rédacteur en chef du BPE

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : assises@lejas.com

Le gouvernement a installé le 10 février 2026 un nouveau comité dont la mission n'est rien de moins que « la refondation de la protection de l'enfance ». Pour afficher le sérieux de l'ambition, à ce comité interministériel qualifié de stratégique est adjoint un « comité scientifique ».

Cette méthode très jacobine pour traiter d'une difficulté majeure dans l'exercice d'une compétence décentralisée peut laisser perplexe à plus d'un titre.

Alors que la chasse aux doublons est engagée, rigueur budgétaire oblige, voilà une nouvelle instance qui surgit, à côté ou ignorant celle déjà existante en la matière, le groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée ». Ses missions sont notamment d'encourager et de capitaliser des connaissances scientifiques dans le champ de la protection de l'enfance et d'accompagner les Départements dans l'exercice de cette compétence. On pourrait également citer le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), qui bien que rattaché au Premier ministre, réunit aussi une pluralité d'acteurs pour formuler des propositions relatives à la prévention et à la protection de l'enfance.

D'autre part, de multiples rapports et réflexions ont été produits ces dernières années sans qu'il y soit donné suite d'une quelconque manière. On ne peut donc que souhaiter qu'il n'en soit pas de même avec cette initiative, prise dans un contexte où l'instabilité ministérielle voir les prochaines échéances électorales nationales pourrait menacer sa pérennité.

Enfin, et sans remettre en cause la qualité de ses membres (voir aussi *En bref*, page 5), la composition

de ce comité est explicitement à la main de l'État. Un des acteurs majeurs de la protection de l'enfance, les Départements, dispose d'une représentation très minoritaire.

Par ailleurs, l'État peut-il se considérer à l'écart de cette crise ? N'aurait-il pas, lui aussi, à s'interroger sur la situation du service social scolaire, du service de santé aux élèves, de la protection judiciaire de la jeunesse, dont il est seul compétent pour fixer les orientations et les moyens alloués ? Et plus globalement sur la cohérence des politiques en direction des familles, des enfants et des parents ?

Sans doute eut-il été plus simple et plus efficace de confier au GIP « France Enfance Protégée » la conduite d'une conférence de consensus sur les pistes de résolution opérationnelle des difficultés rencontrées par les acteurs de la protection de l'enfance, avec l'implication de toutes les institutions concernées.

Mais, quelle que soit la méthode retenue, il est impératif de s'interroger sur la coïncidence entre la fin de la période des confinements liés au Covid et la pression de plus en plus forte sur le système de protection de l'enfance.

Car, rappelons-le, la crise actuelle n'est en rien conjoncturelle, mais structurelle⁽¹⁾. Une approche plus anthropologique et plus globale sur les exercices de la parentalité, la place de l'enfant dans notre société, le rôle des aînés, est indispensable pour identifier les pistes de résolution des difficultés actuelles, qui n'impliquent donc pas que l'aide sociale à l'enfance.

(1) Voir l'édito du BPE précédent, n° 164 - 167 - « La crise de l'aide sociale à l'enfance est systémique »

SOMMAIRE

EN BREF :	3
L'INVITÉE DU NUMÉRO : Joranne Caille, auteur de « Quand je serai grande »	7
DOSSIER : Le parrainage en protection de l'enfance. Un gros truc en plus	13
NOUVELLE RUBRIQUE ! Confidences de confiés, par Ourika	
- Devenir majeur sans filet, mais pas sans lien	25
- Pas si anecdotique... L'hygiène	27
SOS VILLAGES D'ENFANTS : Jeunes accompagnés par la protection de l'enfance : un enjeu social majeur	28
FNADEPAPE : Pour franchir un cap, la Fnadepape se dote d'un délégué général	34
ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE 2026 : Découvrez les temps forts du programme	36

AVERTISSEMENT : la rédaction du BPE est soucieuse de promouvoir et de soutenir la parole des premiers concernés et leur engagement bénévole auprès de leurs pairs. C'est pourquoi elle met à disposition de d'associations de personnes concernées, plusieurs pages dans chaque numéro. Si la rédaction partage l'essentiel de leurs sujets de préoccupation, les messages délivrés et propos engagés tenus dans les colonnes de ces associations n'engagent que leurs rédacteurs et ne sauraient être imputés au BPE.

■ Protection de l'enfance sous le regard des médias

C'est assez rare pour le signaler, il arrive que des médias grand public ne caricaturent pas la Protection de l'Enfance. Il faut donc saluer le travail de France Culture et de Kombini en ce début 2026.



France Culture diffuse depuis février une série documentaire en quatre épisodes intitulée *LSD – Protection de l'enfance : des histoires du quotidien*, signée Xavier Naud et réalisée par Thomas Dutter. Elle dresse un portrait de l'intérieur d'une politique publique qui concerne chaque année 400 000 enfants en France.

La série suit le parcours type d'un enfant au sein du dispositif de protection de l'enfance : de l'évaluation du danger — étape qualifiée de « la plus sensible » par les professionnels interrogés — jusqu'à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en passant par l'intervention d'une juge pour enfants et les différentes formes de placement.

Chacun des quatre épisodes, d'une durée d'environ 58 minutes, aborde une étape distincte : l'évaluation des situations à risque, les mesures de protection, la vie en placement (pouponnière, famille d'accueil), et enfin les trajectoires d'adultes anciens enfants placés.

La série donne la parole à des professionnels de terrain, des magistrats, des chercheurs, des historiens, ainsi qu'à des personnes directement concernées — parents et enfants placés.

La chaîne vidéo *Kombini*, quant à elle, a mis en ligne mi-janvier le reportage « On a passé 2 semaines avec une juge pour mineurs ». Si les 47 minutes ne se focalisent pas uniquement sur la question des enfants confiés, le travail de la juge des enfants Chloé Sallée y est montré dans sa complexité.

■ À fleur de cadre : un roman sur les violences éducatives ordinaires en foyer

Ancien enfant confié, éducateur de formation, Christian Haag signe un troisième livre consacré à la protection de l'enfance

À *fleur de cadre*, paru en 2026 aux éditions *Nombre 7* (172 p.), prend la forme d'une fiction pour s'interroger sur la frontière entre cadre éducatif et violences ordinaires au sein d'une MECS. « *J'y explore cette frontière où le cadre éducatif rencontre parfois les violences ordinaires, explique l'auteur. Vous savez, ces petits réflexes, ces mots, ces gestes, ces actes ou ces postures (que j'ai pu moi-même initier, hein !) qu'on finit par trouver normaux alors qu'ils peuvent faire de vrais dégâts chez des mômes.* ». Le récit est porté par trois personnages : Rémi, un garçon de 8 ans placé sur décision judiciaire, Sylvie, une maîtresse de maison en reconversion qui consigne en secret les incidents du quotidien dans un carnet, et l'équipe éducative dans son ensemble. À travers le regard de l'enfant, l'auteur donne à voir des comportements — cris, sanctions arbitraires, postures « rejetantes » que les professionnels finissent par trouver normaux, mais qui font « de vrais dégâts », selon ses propres mots.

« *En accueillant la parole de gamins qui m'ont partagé de leurs expériences (et la vache... leurs retours, c'est quelque chose...) j'ai essayé de mettre en lumière l'impact (parfois durable) que les violences éducatives ordinaires peuvent avoir sur le développement d'un enfant.* Loin d'être un truc

lourd et prétentieux, ce bouquin est une petite invitation à ralentir, à observer nos propres failles (parce qu'on est tous dans la même galère !) et à apprendre, nous aussi, à recevoir autant qu'on transmet. C'est ce qu'ont fait les enfants qui m'ont inspiré : finalement, ce sont eux aussi, qui nous éduquent à la bienveillance ! »



► À commander sur <https://librairie.nombre7.fr/>

■ Protection de l'enfance : des parlementaires transpartisans appellent à la création d'un ministère de plein exercice

À l'initiative de Perrine Goulet (présidente de la délégation aux droits des enfants), un collectif transpartisan de parlementaires a publié le 6 mars 2026 une tribune dans *Le Monde* pour dénoncer l'abandon du projet de loi sur la protection de l'enfance et réclamer des engagements politiques concrets.

Le texte rappelle que ce projet de loi avait été annoncé publiquement le 4 juin 2025 par Catherine Vautrin, alors ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, puis confirmé par Stéphanie Rist, actuelle ministre de la santé. Pour les signataires, « *ce choix est incompréhensible lorsqu'on connaît l'état de la protection de l'enfance* ».

La tribune s'appuie sur des chiffres issus d'un rapport du Défenseur des droits de 2025 : 70 % des jeunes sortant de l'ASE sont sans diplôme, un quart des personnes sans domicile fixe nées en France ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, et 55 % des mineurs délinquants sont suivis par la protection de l'enfance.

Les parlementaires formulent cinq demandes : la création d'un ministère de plein exercice dédié à l'enfance, un copilotage État-départements organisé, un projet de loi gouvernemental, une programmation budgétaire pluriannuelle, et une responsabilité politique engagée dans la durée. Cet appel vient s'ajouter à de nombreux autres, hélas laissés sans réponse. L'espoir fait vivre.

■ Violences intrafamiliales non conjugales : 90 000 victimes enregistrées en 2024, une hausse de 9 %

Les services de police et de gendarmerie ont enregistré 90 000 victimes de violences intrafamiliales (non conjugales) en 2024, soit une progression de 9 % en un an, selon les données publiées par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Ces violences, commises par un membre de la famille



autre qu'un conjoint ou ex-conjoint, se répartissent entre 69 900 victimes de violences physiques et 20 100 victimes de violences sexuelles.

Les mineurs sont les principales victimes de ces faits : ils représentent 80 % des cas enregistrés, et deux tiers d'entre eux avaient moins de 15 ans au moment des faits. La hausse les concerne davantage que les adultes (+9 % contre +6 % sur un an). Sur le long terme, depuis 2016, le nombre de mineurs victimes enregistrés progresse en moyenne de 13 % par an, contre 7 % pour les majeurs. Les femmes représentent 58 % de l'ensemble des victimes.

Le SSMSI souligne par ailleurs un délai important entre les faits et leur signalement : 41 % des victimes ont attendu plus d'un an avant de déposer plainte. Ce taux atteint 71 % pour les mineurs victimes de violences sexuelles, ce qui témoigne de l'ampleur probable de la sous-déclaration dans cette catégorie.

Du côté des mis en cause, 66 600 personnes ont été recensées, à 75 % des hommes et à 91 % des majeurs. Le SSMSI attribue la hausse globale des chiffres à deux facteurs : la libération de la parole et l'amélioration de l'accueil des victimes par les forces de sécurité. Selon l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (moyenne 2022-2023), 3 % des adultes déclarent avoir subi de telles violences avant l'âge de 18 ans.

■ Cet enfant qui dérange à l'école

La Dr Anne Raynaud est psychiatre adultes-enfants et fondatrice des Instituts de la parentalité. Intervenante régulière de l'École de la protection de l'enfance et des Assises nationales de la protection de l'enfance, elle vient de publier « *Cet enfant qui dérange à l'école. Les clés concrètes pour aider les enseignants et les parents à mieux l'accompagner* » aux éditions Marabout. « *Que vous soyez parent, enseignant ou co-éducateur, Anne Raynaud vous aide à comprendre ce qui se cache derrière les comportements de l'enfant qui "dérange", explique l'éditeur. Elle vous guide également dans la mise en œuvre d'actions concrètes au quotidien : des attitudes,*

des mots, une organisation qui changent... pour répondre aux besoins naturels de l'enfant et apaiser la situation. » Une manière de faire en sorte que la théorie de l'attachement devienne un socle partagé par le plus grand nombre, et que les réponses des adultes, professionnels ou pas, soient les plus adaptées aux besoins des enfants.



t-elle, sera uniquement guidée par le souhait que la réflexion sur la refondation du secteur de la protection de l'enfance, affichée par le gouvernement, « se nourrisse d'actes ». La présidente aura pour tâche de coordonner les travaux autour des grandes thématiques présentées dans le cadre de cet objectif de refondation : prévention et parentalité, modalités d'accueil, santé et scolarité, lutte contre les exploitations criminelles, justice civile et administrative, jeunes majeurs, formation et pratiques professionnelles. « Il y a aujourd'hui urgence à mener une transformation en profondeur : prévenir plus tôt, protéger immédiatement, stabiliser durablement les parcours, garantir l'accès aux soins physiques et psychiques, à l'éducation, à l'égalité, mais aussi améliorer l'attractivité des métiers et mieux valoriser les professionnels du travail social. »

À noter que chaque groupe de travail qui sera mis en place sera co-animé par un ancien jeune confié à l'Aide sociale à l'enfance, et les autres membres dont les noms commencent à circuler, seront à n'en pas douter très qualifiés. Pour autant, de nombreux commentateurs, dont la rédaction du BPE (voir Edito) sont perplexes sur la création d'une ènième instance avec des missions semblables pour les unes et les autres, et des rapports qui s'empilent.

On annonce une première restitution intermédiaire et l'élaboration d'une stratégie collective 2026-2030 d'ici l'été... Cela paraît court et très optimiste au regard du contexte auquel sont confrontés les pouvoirs publics, si vraiment ce sont, comme le souhaite Mme Greco, des perspectives opérationnelles (et donc actées) qui, cette fois, seraient annoncées. Ce sont en tout cas les seules dorénavant qui sont attendues et qui seront entendues par les acteurs.

■ Sacré challenge pour Céline Greco

Après avoir créé l'association Im'pactes, en 2022, et Asterya le premier centre de soins dédiés aux enfants confiés à l'ASE, la très dynamique et engagée pédiatre Céline Greco, prend la tête du Comité scientifique pour la refondation de la politique de protection de l'enfance. Celui-ci a pour mission « d'éclairer l'action publique par les données, la recherche et l'expérience de terrain » pour le Comité stratégique pour la refondation de la politique de protection de l'enfance, lancé, lui aussi début février, par le gouvernement. « L'idée de ce comité scientifique n'est pas de balayer l'ensemble des problématiques inhérentes à la politique actuelle de protection de l'enfance. Tout a déjà été écrit. Les constats sont faits. Il faut maintenant être opérationnel, et vite ! », explique Céline Greco dans un post LinkedIn. Cette nouvelle instance, assure-



LES WEBINAIRES DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

VOUS N'AIMEZ PAS LE DISTANCIEL ? VOUS ALLEZ CHANGER D'AVIS

- 🔪 Délaissement parental approche juridique
- 🧠 Délaissement parental approche clinique
- 👶 Parrainage des enfants en contexte d'adversité : Comment ça marche ? Quels effets ? **NOUVEAU**
- 👨👩 La prise en compte des proches : Quelle finalité ? Quels outils ?
- 👤 Violences sexuelles faites aux enfants : mieux détecter, mieux accompagner
- 🗣️ Accueil et recueil de la paroles des enfants victimes
- 👤 Les 1000 premiers jours : les repères indispensables
- ❤️ L'affection dans la relation éducative
- 🌐 Droits et intérêt supérieur de l'enfant : de quoi parle-t-on ?
- 📄 Le Projet Pour l'Enfant (PPE)
- ⚠️ Évaluation du danger : le référentiel HAS
- 🔒 Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant : les essentiels à maîtriser
- 👤 Adolescents protégés : mieux décoder les besoins spécifiques
- ⚖️ Cadre juridique et institutionnel de la protection de l'enfance



www.ecoleprotectionenfance.com

*Webinaires plébiscités pour leur interactivité et leur richesse obtenant une moyenne de 18/20.

« Mon histoire, c'est l'exemple même de la roulette russe de l'ASE »



La vie de Joranne Caille ressemble à une terrible version moderne des Misérables. Aujourd'hui, éducatrice spécialisée de l'Aide Sociale à l'Enfance, la jeune femme porte cependant un regard sans concession sur un secteur qui n'a pas toujours su la protéger.

« LES ASSISTANTES SOCIALES SIGNALENT, LES JUGES DÉCRÈTENT ET L'AIDE SOCIALE MAINTIEN LES ENFANTS DANS LES FAMILLES QUI LES MALTRAIENT »

« **S**top à la dégradation toujours plus sévère de la protection de l'enfance », titraient des tribunes signées par le collectif des 400 000. Celui-ci regroupe plusieurs associations du secteur telles que la Cnape, l'Unicef, SOS Villages d'Enfants, l'Adepape95, Terre d'asile, Enfance et Partage, Nexem, l'Uniopss, Fondation pour l'enfance, FN3S, Ligue des droits de l'Homme, etc. « *La France peut-elle encore tenir sa promesse aux 400 000 enfants mis sous sa protection ? s'interrogeaient les auteurs. La commission d'enquête a mené ses travaux. Des centaines de pages ont été produites – s'ajoutant aux milliers d'autres, depuis trois ans. Un plan d'action ministériel a été annoncé, encore, sans moyens et sans calendrier – s'ajoutant aux précédents, dont personne n'a pris la peine d'évaluer rigoureusement les résultats produits...* »

La tribune citait donc le très riche rapport de la députée socialiste du Val-de-Marne, Isabelle Santiago, sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Présenté en avril dernier, ce document de 523 pages, fruit d'un an de travail, concluait que le secteur « *est traversé par une crise profonde de son écosystème, qui hier était à bout de souffle et aujourd'hui est dans le gouffre.* » Devant la presse, la députée avait souligné les « *nombreuses alertes successives* » qui n'ont pas été prises en compte.

Et c'est vrai que, rarement, les rapports sur la Protection de l'Enfance n'ont été aussi nombreux sur une si courte période. En octobre 2024, le Conseil économique, social et environnemental présentait ses préconisations face à une « *protection de l'enfance en danger* ». Début 2025, c'est la Défenseure des Droits, Claire Hédon, qui publiait une décision-cadre alarmante sur la protection de l'enfance en France. L'institution s'est autosaisie après avoir été « *alertée sur des défaillances structurelles et pas simplement sur des cas individuels, nous a expliqué Claire Hédon. Pour la première fois, des magistrats nous ont écrit pour nous dire que plusieurs de leurs décisions, à la fois de placements ou d'accompagnements en milieu*

ouvert, n'étaient pas mises en œuvre, ou alors avec des délais excédant six mois, voire un an. » (Lire l'interview complète de la Défenseure des Droits dans *Le Bulletin de la Protection de l'Enfance* de juin 2025).

Nous pourrions multiplier les références tant le manque de moyens, de personnel, de qualification, etc. dans le secteur de la protection de l'enfance est régulièrement dénoncé. Pointer ce qui ne va pas est nécessaire, mais réducteur et nocif pour les professionnels qui font souvent bien leur travail. Et, surtout, cela occulte les nombreuses vies sauvées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les magnifiques parcours d'anciens enfants confiés. Pointer ce qui doit être amélioré sans stigmatiser les professionnels de l'ASE ni les enfants confiés au parcours souvent remarquable, c'est ce à quoi s'attachent les Assises nationales de la protection de l'enfance, dont la XIX^e édition se prépare (voir pages 36 et suivantes).

L'HISTOIRE DE JORANNE, OU LA « ROULETTE RUSSE DE L'ASE »

Cette ambivalence qui caractérise l'ASE, Joranne Caille l'incarne sans doute mieux que personne. « *Mon histoire, c'est l'exemple même de la roulette russe de l'ASE et... je n'ai pas eu de chance* », nous confie Joranne, 27 ans. Depuis un peu moins de deux ans, Joranne est éducatrice spécialisée dans une MECS de Paris. Un métier qu'elle a toujours rêvé d'exercer, ce qui ne manque pas d'étonner lorsqu'on découvre son histoire en lisant « *Quand je serai grande* » (Fayard 2025). Dans cette autobiographie coécrite avec l'autrice Bessora, Joranne n'épargne pas l'ASE... ce n'est rien de le dire ! « *La protection de l'enfance est censée être un refuge pour les jeunes en danger, mais devient souvent un lieu d'échec et de maltraitements institutionnelles* », écrit-elle ici. « *Les assistantes sociales signalent, les juges décrètent et l'aide sociale maintient les enfants dans les familles qui les maltraitent* », peut-on lire ailleurs. Déçue par l'ASE, la jeune femme l'est à coup sûr. Pourtant, les toutes der-